

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté de réglementation temporaire de circulation

LE MAIRE

15 août 2023

Arrêté n°26/2023

Nous, Maire de la Commune de LIMPIVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par Monsieur le Président du Comité des Fêtes visant à réglementer la circulation des véhicules pour le vide grenier le mardi 15 août 2023,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 :

Le mardi 15 août 2023, de 8 heures à 21 heures, la circulation de tout véhicule se fera, en sens unique, dans la rue du Presbytère (de l'Eglise vers le Chemin de Fauville).

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par la rue de l'église.

Article 3 :

Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de VALMONT, Monsieur le Président du Comité des Fêtes seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera remise.

Fait à LIMPIVILLE, le 04 août 2023

LE MAIRE,

REGIS GOSSELIN

